

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 421

2011 SG 82 Subvention à l'association Roaratorio Paris (2e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Roaratorio ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros, dont 13.000 euros au titre de la culture et 2.000 euros au titre du cinéma, est attribuée à l'association Roaratorio dont le siège social est situé 51 rue Montorgueil (2^e), pour l'organisation des Rencontres Internationales 2011. X01160-21119 2011_04550

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 :

à hauteur de 13.000 euros à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture

à hauteur de 2.000 euros à la rubrique 314, nature 6574, ligne 02006 provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.